



MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

Nicolas VANNEAU
Maire de Prunay-le-Gillon
Email : n.vanneau@prunay-le-gillon.fr

Dossier suivi par Virginie CARTON - Rédactrice
Secrétaire de Monsieur le Maire
Tél. : 02 37 25 97 13
Email : v.carton@prunay-le-gillon.fr

Arrêté 2022-82
Fête de la St Denis, Place du 14 Juillet

Le Maire de la Commune de **Prunay le Gillon**,

Vu le code des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-4.

ARRETE

ARTICLE 1 :

En raison de la fête de la St Denis, la circulation et le stationnement seront interdits Place du 14 juillet, du **lundi 26 septembre 2022 à partir de 6 heures au dimanche 9 octobre 2022**.

ARTICLE 2 :

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié à :

- Monsieur le Maire de Prunay-le-Gillon
- Brigade de gendarmerie de Thivars, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie
- Codis 28
- Monsieur le Chef de la Subdivision Départementale de la Périphérie Chartraine

Fait à Prunay-le-Gillon,
Le 8 septembre 2022
Le Maire



Nicolas VANNEAU